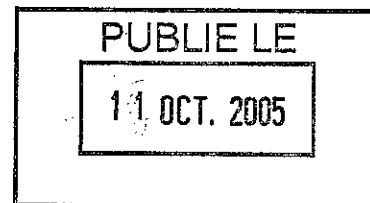


N° 6 - 116 / 2005 : DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS ÉLUS COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS AU COMITÉ
RÉGIONAL DE L'HABITAT

Pilote : Territoire d'Agglomération, Habitat et Solidarité

Autre service concerné : Affaires Générales, Juridiques et Marchés

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, rapporteur,



Par lettre en date du 16 Juin 2005, le Préfet de Région Midi-Pyrénées :

- Informait la communauté de la démarche de constitution du Comité Régional de l'Habitat (CRH), en application du décret 2005-260 du 23 avril 2005,

- Offrait la possibilité à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'être représentée au sein de cette nouvelle instance régionale, en référence à sa compétence Equilibre social de l'Habitat,

- Proposait au Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de siéger au sein du CRH ou de faire connaître le nom de son représentant.

Le décret du 23 Mars 2005 précise les compétences, la composition et le fonctionnement du Comité Régional de l'Habitat.

Parmi les différentes compétences, on peut noter :

« Le Comité Régional de l'Habitat émet chaque année, sur la base d'un rapport présenté par le Préfet de Région, un avis sur :

- La programmation annuelle des différentes aides publiques au logement et la coordination de ces financements, en particulier ceux de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements...

Le Comité Régional de l'Habitat est également consulté sur les projets de Programmes Locaux de l'Habitat. »

Les membres du Comité Régional de l'Habitat sont répartis en 3 collèges :

- Un collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements,

- Un collège de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants,

- Un collège de représentants d'organisations d'usagers, de bailleurs privés, d'associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction et de personnalités qualifiées.

Les membres du Comité Régional de l'Habitat sont nommés pour une période de 6 ans renouvelable par arrêté du Préfet de Région. Le mandat prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.

Compte tenu de notre engagement dans le Programme Local de l'Habitat, je vous propose que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois soit représentée au Comité Régional de l'Habitat.

À cet effet, je vous propose de désigner deux élus chargés de siéger au Comité Régional de l'habitat :

- Un représentant élu en qualité de titulaire : Monsieur Claude JULIEN, vice Président Equilibre social de l'Habitat.

- Un représentant élu en qualité de suppléant : Madame Geneviève PARMENTIER, élue communautaire, membre de la commission Equilibre social de l'Habitat.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Décret 2005-260 du 23 mars 2005 relatif au Comité Régional de l'Habitat,

VU la lettre du Préfet de Région Midi Pyrénées, en date du 16 juin 2005,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

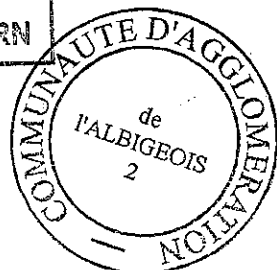
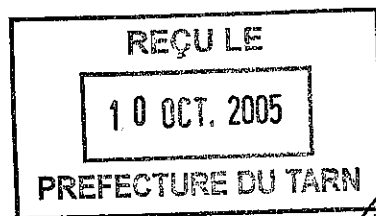
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **DÉCIDE** que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera représentée au Comité Régional de l'Habitat Midi Pyrénées,

↳ **APPROUVE** la désignation de deux représentants élus, chargés de siéger au Comité Régional de l'Habitat :

- Un représentant élu en qualité de titulaire : Monsieur Claude JULIEN, vice Président Equilibre social de l'Habitat.

- Un représentant élu en qualité de suppléant : Madame Geneviève PARMENTIER, élue communautaire, membre de la commission Equilibre social de l'Habitat.



Pour extrait conforme,
Fait le 27 Septembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE